

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-343-1925 Commissions.

n° 56-343-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juin 1925

Numéro JO

n° 343 du 30/06/1925

Date du numéro

30 juin 1925

TEXTE INTÉGRAL

la Commission prévue à l'article 22 du décret du G août 1921 se réunira sur la convocation de son président, Le chef du service des douanes remplacera le plus ancien des payeurs, M. Lippmann, commis des services civils, remplira les fonctions de secrétaire, sans voix délibérative.